Devenir avocat après avoir été condamné

Par **Eucalyptus**, le **25/04/2016** à **21:05**

Bonsoir,
je voulais savoir s'il était possible pour une personne qui a été condamnée de devenir avocat, c'est à dire obtenir l'inscription au barreau malgré le fait qu'elle ait un casier judiciaire.

Je vous remercie d'avance pour la réponse que vous allez m'apporter

Par **Camille**, le **25/04/2016** à **23:09**

Bonsoir,
Quel genre de condamnation ? Conduite en état d'ivresse avec plus de 0,8 g dans le sang ou conduite malgré annulation de son permis ou encore outrage envers un chauffeur de bus ?

Par **Camille**, le **19/06/2016** à **13:10**

Bonjour,
Ben alors ? Plus de son, plus d'image ?
C'est très gentil de m'envoyer ensuite un MP le 17/06, mais si vous ne répondez pas à mes questions, je laisse tomber.
Si vous voulez devenir avocat, faut apprendre à savoir suivre ses dossiers, surtout s'ils vous concernent personnellement.
[smile17]

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/06/2016** à **13:34**

Bonjour

Peut-être est-il de nouveau condamné et ne peut vous répondre.

Par **Olivier**, le **19/06/2016** à **13:40**

Et puisse toute façon un avocat qui utilise le "malgré que" ça commence mal

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/06/2016** à **13:59**

Bonjour,

Cette erreur de français est très courante, mais elle est effectivement inexcusable pour un avocat actuel ou futur

Par **marianne76**, le **20/06/2016** à **14:59**

Certes mais encore vous n'avez pas tout vu, j'ai eu il n' y a pas longtemps des conclusions truffées de fautes .....

Par **Camille**, le **20/06/2016** à **16:05**

Bonjour,
Le problème, avec des fautes de français dans des conclusions, c'est qu'on peut arriver rapidement à des contresens formels. Que peut faire alors le destinataire ?
"Mon cher confrère, je ne saisis pas très bien vos conclusions qui, à vous lire, me donnent parfaitement raison, alors que, normalement..."
[smile17]

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/06/2016** à **16:17**

Bonjour

Certains professeurs enlèvent des points à partir de la 5ème fautes.
Pour l'avocat, le client devrait pouvoir réduire ses honoraires [smile3]

Par **Camille**, le **20/06/2016** à **16:31**

Bonjour,
Oui, mais sur la base de quel tarif ?
10€ H.T. la faute d'orthographe
15€ H.T. la faute de grammaire
20€ H.T. la faute de conjugaison
Neutralisation pour les cinq premières fautes.
[smile4]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **marianne76**, le **20/06/2016** à **16:34**

Bonjour,
Les CEVU interdisent parfois aux professeurs d'enlever des points pour l'orthographe ce qui est tout à anormal à mon sens.
S'agissant de l'avocat en question il était à l'AJ et vu le niveau de ses clients à mon avis, eux ne se sont rendus compte de rien.
Tellement pas le niveau cet avocat qu'il se plaignait dans ses conclusions que le contrat sui generis (dont je vous ai parlé dernièrement) n'était pas produit aux débats alors que le contrat d'adoption était évidemment produit et ce par par lui même . Conclusions il ne savait pas ce que cela signifiait moi je ne vois que cela

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés